

Table des matières

Introduction	13
Liste des abréviations	14
Instruments de travail en langue française	15

Première partie : La violence internationale et sa réglementation

Chapitre 1. L'interdiction de l'usage de la force dans les relations internationales	22
<i>Section 1 : Le développement de l'interdiction posée par la Charte</i>	22
I. Les déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies	23
<i>La déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux</i> , 23	
<i>La déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté</i> , 25	
<i>La déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies</i> , 28	
<i>La définition de l'agression</i> , 28	
II. Des conceptions différentes de la force	31
<i>La déclaration pour l'interdiction de la contrainte militaire, politique ou économique lors de la conclusion des traités</i> , 31	
A. Conceptions actuelles de la force, 33	
1. Position des Non-Alignés, 33	
<i>Document de travail présenté en 1981</i> , 33	
2. Position soviétique, 34	
<i>Projet de traité mondial ou le non recours à la force dans les relations internationales</i> , 1976, 34	
3. Positions des Occidentaux, 34	
<i>Document de travail présenté par cinq pays d'Europe occidentale (République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Royaume-Uni)</i> , 1979, 34	

B. Projets en cours d'examen, 35	
<i>Le projet de Convention contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires. Document de travail présenté par le Nigéria en 1981, 35</i>	
<i>Les « Dispositions fondamentales pour un traité sur le non recours mutuel à la force militaire et sur le maintien des relations pacifiques » (U.R.S.S.), 36</i>	
<i>L'amendement à la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale, 38</i>	
<i>Section 2 : Les exceptions à l'interdiction du recours ou à l'emploi de la force</i>	39
I. L'emploi de la force par les peuples dans l'exercice de leur droit à disposer d'eux-même	40
<i>Le projet de résolution déposé au Conseil de sécurité par Ceylan, le Libéria et la République Arabe Unie à l'occasion de l'affaire de Goa, 40</i>	
<i>La thèse de la Somalie sur l'Ogaden, 41</i>	
II. L'intervention d'humanité	42
L'opération de Kolwezi, 43	
<i>La déclaration du ministre de la Défense à l'Assemblée nationale, le 18 mai 1978, 43</i>	
<i>La réponse du ministre de la Défense à une question orale, 43</i>	
<i>Le discours du président Carter devant le Conseil de l'Atlantique Nord, 30 mai 1978, 43</i>	
III. Le consentement de l'Etat victime	44
<i>La note de protestation adressée le 21 août 1968 par le gouvernement tchécoslovaque aux gouvernements de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la R.D.A., de la Hongrie et de la Bulgarie, 44</i>	
IV. La légitime défense	45
La légitime défense préventive, 46	
<i>« La menace iraquienne. Pourquoi Israël devait agir », 46</i>	
<i>Section 3. Les sanctions en cas d'emploi illicite de la force</i>	48
I. Les crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité	50
<i>La liste des crimes portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un Etat figurant dans le projet adopté par la Commission du droit international en 1954, 50</i>	
<i>Le projet d'articles sur la responsabilité des Etats, 51</i>	
II. La réaction des Dix face à l'invasion des îles Falklands par l'Argentine	52
<i>La déclaration des Dix (Bruxelles, 10 avril 1982), 52</i>	

III. Le Conseil de sécurité et la politique israélienne dans le Golan	53
<i>La résolution 497 du 17 décembre 1984, 53</i>	
Chapitre 2. Le cas des armes nucléaires	54
<i>Section 1 : Vers l'interdiction des armes nucléaires</i>	<i>55</i>
I. Zones exemptes d'armes nucléaires et zones de paix	57
<i>La définition de la zone exempte d'armes nucléaires par l'Assemblée générale, 57</i>	
<i>Le traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, 57</i>	
<i>L'appel du Pacte de Varsovie aux Etats européens, aux Etats-Unis et au Canada en faveur de la création en Europe de zones dénucléarisées, 60</i>	
II. Garanties négatives et engagements de non-emploi des armes nucléaires	62
<i>Le protocole n° 2 du traité de Tlatelolco, 1967, 63</i>	
<i>Les positions des puissances nucléaires, 64</i>	
<i>L'U.R.S.S. et le non-emploi en premier de l'arme nucléaire, 65</i>	
<i>La déclaration politique des Etats membres du Pacte de Varsovie (5 janvier 1983), 65</i>	
III. Le projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires	66
<i>Le projet soutenu par l'Assemblée générale des Nations Unies, 66</i>	
<i>Section 2 : Les limitations édictées dans l'intérêt de la dissuasion</i>	<i>67</i>
<i>Le traité sur la limitation des systèmes anti-balistiques, 67</i>	
Chapitre 3. Le terrorisme	70
<i>Section 1 : La définition du terrorisme</i>	<i>71</i>
<i>Opinions présentées au Comité spécial du terrorisme international, 71</i>	
<i>Section 2 : La lutte internationale contre le terrorisme</i>	<i>71</i>
<i>L'approche américaine, 74</i>	
<i>La convention européenne sur la répression du terrorisme, 75</i>	
<i>Section 3 : Le terrorisme d'Etat</i>	<i>78</i>
<i>L'arrêt rendu par la Cour internationale de justice le 24 mai 1980, 78</i>	

« Inadmissibilité de la politique de terrorisme d'Etat et de toute action des Etats visant à saper le régime politique et social d'autres Etats souverains, 80	
Section 4 : Aspects de la pratique française	84
<i>Le communiqué du Conseil des ministres du 10 novembre 1982, 84</i>	
Deuxième partie : Les Nations Unies et le maintien de la paix	
Chapitre 1. Le système de la Charte	87
<i>La Charte des Nations Unies, 87</i>	
Section 1 : De l'efficacité des Nations Unies. Le diagnostic du Secrétaire général	92
<i>Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1982, 92</i>	
<i>Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1985, 93</i>	
Section 2 : Un autre contexte	95
<i>La liste des Etats membres et leur contribution au budget de l'O.N.U., 95</i>	
Section 3 : Le fonctionnement et le rôle du Conseil de sécurité	95
I. Un an de travaux du Conseil de sécurité	95
<i>Les travaux du Conseil de sécurité (juin 1983 - juin 1984), 95</i>	
II. Le veto	102
<i>L'utilisation du droit de veto (1946-1984), 102</i>	
<i>Les Etats membres non permanents du Conseil de sécurité, 104</i>	
III. Le Conseil de sécurité et le chapitre VI de la Charte	106
<i>La résolution 242 du Conseil de sécurité, 106</i>	
IV. Le Conseil de sécurité et le chapitre VII de la Charte	107
A. L'utilisation exceptionnelle des sanctions, 107	
<i>La résolution 418 du Conseil de sécurité (1977), 107</i>	
B. Le poids et la peur des mots (art. 39), 108	
<i>La résolution 546 du Conseil de sécurité (1984), 109</i>	
<i>La résolution 340 du Conseil de sécurité (1973), 111</i>	
C. Les mesures provisoires (art. 40), 112	
<i>La résolution 338 du Conseil de sécurité (1973), 112</i>	

<i>Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation,</i> 113	
V. Les forces de maintien de la paix	113
A. Liste des forces de maintien de la paix, 113	
B. La création et le renouvellement des forces de maintien de la paix, 114	
<i>La résolution 565 du Conseil de sécurité (1985),</i> 114	
<i>L'étude sommaire de l'expérience tirée de la création et du fonctionnement de la force,</i> 115	
<i>La lettre du Secrétaire général du 18 mai 1967,</i> 116	
C. La composition des forces de maintien de la paix, 116	
<i>Les principes énoncés par Dag Hammarskjöld,</i> 116	
<i>Les forces de maintien de la paix des Nations Unies en 1986,</i> 117	
D. Le mandat des forces de maintien de la paix et son exé- cution, 117	
<i>La résolution 425 du Conseil de sécurité (1978),</i> 117	
<i>Rapport du Secrétaire général, 1978,</i> 117	
<i>La résolution 426 du Conseil de sécurité (1978),</i> 121	
E. Le financement des forces de maintien de la paix, 122	
<i>Section 4 : Le rôle de l'Assemblée générale</i>	123
I. Le rôle normatif de l'Assemblée générale	124
II. L'Assemblée et les limites posées par la Charte	124
<i>La résolution 40/168 B la situation au Moyen Orient,</i> 124	
III. La résolution Union pour le maintien de la paix et sa prati- que	126
<i>La résolution Union pour le maintien de la paix (rés. 377 [V]),</i> 126	
<i>Les cas d'utilisation de la résolution 377(V),</i> 127	
<i>La résolution ES-6/2. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales,</i> 127	
<i>La résolution ES-8/2. Question de Namibie,</i> 131	
<i>Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1984,</i> 133	
<i>Section 5 : Les Nations Unies et les organisations régionales ...</i>	134
I. La concurrence entre la Nations Unies et les organisations régionales	134
A. La position du Salvador, 134	

<i>Lettres du 25 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, 134</i>	
B. La position du Nicaragua, 135	
<i>Lettre du 30 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, 135</i>	
II. Les Nations Unies et l'O.U.A.	136
<i>Lettre de l'Ouganda au Président du Conseil de sécurité, 28 mars 1979, 137</i>	
<i>Lettre de l'Ouganda au Président du Conseil de sécurité, 5 avril 1979, 137</i>	
III. Les Nations Unies et l'O.E.A.	138
<i>Le projet de résolution déposé par Panama et la Guyana en avril 1982, 138</i>	
Chapitre 3. Les projets de réforme	140
<i>Le document de travail des Non-Alignés, 140</i>	
<i>Le document présenté par la France. Proposition de révision du règlement de l'Assemblée générale, 142</i>	
<i>La proposition du Secrétaire général, 142</i>	
Troisième partie : Les alliances	
Chapitre 1. L'Alliance atlantique	147
I. L'engagement d'assistance mutuelle	148
<i>Le traité de l'Atlantique Nord, 148</i>	
<i>La doctrine de l'Alliance. Directive ministérielle adoptée en 1975 par le Comité des plans de défense en 1975, 150</i>	
II. La zone de l'Alliance atlantique	152
<i>Evénement survenant « horz zone ». Procès verbal du Conseil atlantique en session ministérielle du 12 et 13 décembre 1985, 153</i>	
III. L'organisation	154
A. Organigrammes de l'O.T.A.N., 154	
B. Accords complémentaires, 154	
C. Les accords bilatéraux entre les Etats-Unis et les pays membres de l'Alliance, 154	
IV. La France en dehors de l'O.T.A.N.	160
<i>Le message du général de Gaulle au Président Johnson, 1966, 160</i>	

V. La coopération politique	162
La coopération non militaire au sein de l'O.T.A.N., 162	
<i>Texte du rapport du Comité des Trois approuvé par le Conseil atlantique le 13 décembre 1956</i> , 162	
VI. Les relations avec l'U.R.S.S. et le Pacte	163
<i>La déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest</i> , 164	
<i>Le défi des euromissiles : Communiqué des ministres des Affaires étrangères et de la Défense</i> , 1979, 165	
La querelle des relations économiques, technologiques et scientifiques avec l'Etat, 167	
<i>Note de la Commission des Communautés européennes</i> , 1982, 167	
Chapitre 2. Le pacte de Varsovie	170
I. Le traité de Varsovie	171
<i>Le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle de Varsovie (14 mai 1955)</i> , 171	
<i>Le protocole de prorogation d'avril 1985</i> , 173	
II. L'organisation du pacte de Varsovie	173
<i>La structure du pacte de Varsovie</i> , 173	
III. Le retrait de l'Albanie du pacte de Varsovie	175
<i>Compte rendu du discours prononcé devant l'Assemblée populaire d'Albanie par Mehmet Chehou le 12 septembre 1968</i> , 175	
IV. Le Pacte et ses membres	176
<i>La justification de l'intervention en Tchécoslovaquie. Déclaration du gouvernement soviétique, diffusée le 21 août 1968, par l'agence Tass</i> , 176	
<i>Le traité U.R.S.S.-R.D.A. du 7 octobre 1975</i> , 177	
<i>Le traité U.R.S.S.-Roumanie du 7 juillet 1975</i> , 180	
<i>Liste des traités d'amitié, d'entraide et de coopération entre l'U.R.S.S. et les pays socialistes européens</i> , 182	
V. Le pacte de Varsovie et les relations Est-Ouest	183
<i>La « consolidation de la sécurité en Europe »</i> , 183	
<i>L'appel des Etats membres du traité de Varsovie aux Etats membres de l'O.T.A.N., à tous les pays européens, proposant un programme de réduction des forces armées et des armes conventionnelles en Europe</i> , 11 juin 1986, 191	

Chapitre 3. Les alliances des grandes puissances à la périphérie	192
Section 1 : Les alliances occidentales	192
<i>Le traité d'assistance mutuelle interaméricain, 2 septembre 1947, 192</i>	
<i>Le traité de sécurité entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis (A.N.Z.U.S., 1951), 194</i>	
<i>L'accord de coopération en matière de défense entre la France et la République des Comores, 1978, 195</i>	
Section 2 : Les alliances de l'U.R.S.S.	197
<i>Le traité de paix, d'amitié et de coopération entre l'Inde et l'U.R.S.S., 9 août 1971, 197</i>	
Liste des traités d'amitié et de coopération conclus entre l'U.R.S.S. et des pays du Tiers-Monde, 198	
Chapitre 4. Les alliances dans le Tiers-Monde	200
I. Les alliances bilatérales	200
<i>Le traité de Gujda, 13 août 1984, 200</i>	
II. Les alliances multilatérales	202